

Et dans les Pyrénées Ariégeoises, que fait-on ?

Un accompagnement spécifique des communes dès 2015

• 32 communes engagées dans un plan de désherbage

Un plan de désherbage ?

Pour chaque commune, il s'agit d'un état des lieux des pratiques d'entretien des espaces communaux, ainsi qu'une mise en conformité avec la réglementation, un accompagnement et des conseils dans le changement des pratiques. Cette démarche, initiée et portée par le Syndicat Mixte du PNR, était financée à hauteur de 70% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Quelques chiffres :

Matériels principalement sollicités par les communes :

23 débroussailluses anti-projection



14 désherbeurs thermiques

Pour un total d'environ 230 000 €, avec une aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne de 70%, soit 161 000 € d'aide.



Broyeur de végétaux acheté par la commune du Mas-d'Azil, avec 70% d'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Pailler les massifs et les pieds d'arbres réduit considérablement leur désherbage.

• Des journées techniques de formation pour les agents des collectivités et les élus

En partenariat avec le CNFPT de Foix (Centre national de la fonction publique territoriale)

- 5 journées de formation sur les alternatives aux pesticides, la gestion des cimetières et le fleurissement alternatif - 63 participants.
- 2 demi-journées de démonstration de matériel à Saint-Girons et au Mas-d'Azil - environ 80 participants.



Formation « fleurissement alternatif » aux Bordes-Uchentein, juillet 2017



Démonstration de matériels alternatifs au Mas-d'Azil, avril 2017

Information et sensibilisation des habitants

En partenariat avec le SPECTOM du Plantaurel et la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.

- Des **panneaux** « 0 pesticide », mis en place par les communes sur les espaces publics entretenus sans pesticides.
- Des **articles** pour les bulletins municipaux
- Une **exposition** itinérante « Jardins de trottoir »
N'hésitez pas à l'emprunter, c'est gratuit !



Exposition « Jardins de trottoir » : toiles de chanvres et poteaux en bambous

- Projection de films : « Le verger permaculturel » à Augirein, « Le kit du jardinier maraîcher » à Lorp-Sentaraille, et en partenariat avec l'Estive « 0 phyto 100% bio » à Seix, Le Fossat, Massat, le Mas-d'Azil et Castillon-en-Couserans - environ 160 personnes.



Conseils et échanges au Vagabond'plants de Baulou, mai 2018



Animation « construire son hôtel à insectes »

- Conseil auprès des jardins partagés de Lorp-Sentaraille et Saint-Girons.



- Sensibilisations sur les **trocs aux plantes et les marchés** (Vagabond'plants de Baulou, Marché d'initiatives de Sainte-Croix-Volvestre) - environ 150 personnes sensibilisées.

- Ateliers de création d'**hôtels à insectes** avec les enfants lors des Saint-Gironnades et d'un « Viens goûter à la maison » à la ferme d'Icart - participation de 130 enfants.

- Opération de **collecte de produits** auprès des particuliers et animations dans les jardineries en mars 2018 - environ 150 personnes impliquées.



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Pôle d'activités Ferme d'Icart - 09240 Montels
Tél : 05 61 02 71 69
Info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr
www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr



Création : Yannick Gloguen - www.lavapeurillustree.com
Impression : Nova Scop 09000 FOIX - Tél. 05 61 65 14 64



La Lettre

aux Partenaires

AVRIL 2019

N°36

2019

les pesticides au jardin, c'est fini !

64 000 tonnes de pesticides sont utilisées par an en France*



95% sont utilisés en zones agricoles



5% sont utilisés par les particuliers, collectivités et professionnels des espaces verts dans les zones non agricoles

Entretien des voies de transports et des espaces publics (1/3)
Jardiniers amateurs (2/3)



Mais qui sont responsables de près de 30% de la pollution de l'eau par les pesticides.

En effet, il s'agit principalement de désherbants utilisés sur des surfaces perméables (allées, trottoirs, pentes de garage), entraînant par ruissellement une pollution quasi systématique des cours d'eau.

*données de 2013



Que dit la loi ?

Depuis le 1^{er} janvier 2019, il est interdit pour les particuliers d'acheter, d'utiliser et de stocker des pesticides chimiques.

Cette interdiction, issue de la Loi Labbé (Loi du 6 février 2014 modifiée par la loi de transition énergétique du 17 août 2015), concerne par exemple les désherbants, les anti-limaces, les anti-pucerons, les fongicides...

La loi fait une exception pour les produits de biocontrôle, les produits autorisés en agriculture biologique et les produits classés à faible risque.

Produits autorisés en agriculture biologique



Pesticides issus de sources naturelles et homologués pour l'Agriculture Biologique. Attention, ceci n'assure pas forcément qu'ils sont sans danger.



Produits de biocontrôle

Méthodes de protection des végétaux utilisant les mécanismes naturels. Il peut s'agir de macro-organismes (exemple des lâchers de coccinelles ou de chrysopes pour lutter contre les pucerons), de micro-organismes (exemple du *Bacillus thuringiensis*, une bactérie utilisée pour la lutte contre les chenilles de pyrale du buis), de phéromones (exemple des phéromones femelles diffusées dans les vergers pour duper les papillons carpocapse mâles), de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale (par exemple le vinaigre blanc qui peut être utilisé pour la désinfection des outils, du lactosérum ou petit-lait utilisé comme fongicide).



Produits « à faible risque »

Produits dont les substances actives ont été approuvées comme « à faible risque » au niveau européen, par exemple le phosphate ferrique pour lutter contre les limaces.

Tous les pesticides ne sont donc pas interdits !

Le non-respect de cette loi constitue une infraction pénale pouvant aller jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 150 000€ d'amende.

Les collectivités sont également concernées : depuis le 1^{er} janvier 2017, elles n'ont plus le droit d'utiliser de pesticides chimiques sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public, et ce, dans l'objectif de nous protéger tous et de préserver l'environnement.

Que fais-je de mes bidons de pesticides ?

Les pesticides sont des déchets dangereux : il est interdit de les jeter avec les ordures ménagères.

En tant que particulier, vous pouvez ramener gratuitement en déchetterie tous les produits phytosanitaires entamés ou non, dans leur emballage d'origine (anti-mousses, herbicides, fongicides, insecticides, anti-limaces, engrais non organiques, anti-rongeurs,...).

Quelques astuces pour mon jardin sans pesticides ?

Sans pesticides, pas de solution miracle, mais une myriade de solutions adaptées à chaque « problème » ! Chaque jardin est unique, c'est en observant la nature et en expérimentant des solutions que vous trouverez ce qui convient le mieux à votre jardin.

Petit manuel du jardinage raisonné :

- Faire connaissance avec son jardin :** sol, exposition au soleil, météo,... ces éléments vous permettront de choisir les plantes et les méthodes les plus adaptées à votre jardin.
- Adapter ses pratiques de jardinage aux caractéristiques de son jardin :** travail du sol, arrosage et fertilisation doivent être adaptés aux caractéristiques du sol, du climat et des végétaux. Une plante, c'est comme un humain : bien nourrie, reposée, heureuse et épanouie, elle sera moins sensible aux attaques de ravageurs et de maladies !
- Prévenir plutôt que guérir** en observant régulièrement son jardin et mettant en place des mesures préventives.
- Rechercher un équilibre avec la nature** et voyez revenir au jardin des hôtes bienvenus, comme les oiseaux, papillons, hérissons et abeilles.

Même si changer ses pratiques n'est jamais facile, apprenons à jardiner sans pesticides pour notre santé, celle de nos enfants et l'environnement.

Plus d'infos :
www.jardiner-autrement.fr
www.jardineranaturel.org



Fiches pratiques réalisées par le PNR des Pyrénées Ariégeoises

Bien connaître son sol

Mon sol est-il acide ou basique ? Riche en humus ? Quelle est sa texture ? En connaissant mieux votre sol vous saurez adapter vos méthodes culturales et résolviez bon nombre de vos problèmes.

Pour plus d'informations : fiche pratique « Jardignons responsable n°2 »

Pailler pour protéger et nourrir vos sols

Pailler permet de réduire considérablement l'arrosage de vos plantations, de limiter les herbes « indésirables » et de nourrir le sol avec un paillage organique. Le meilleur paillage est celui que vous avez gratuitement à portée de main : branches et feuilles mortes, tontes de gazon séchées, copeaux de bois...

Pour plus d'informations : fiche pratique « Jardignons responsable n°2 »



Préserver et entretenir les points d'eau (mares, puits, etc...)

Laisser dans un coin la végétation spontanée pour favoriser la biodiversité.

Aménager son jardin pour accueillir les oiseaux et les petits mammifères.

Conserver et restaurer les vieux murs de pierres de façon à favoriser le développement d'une végétation adaptée.

Pas de pesticides ni d'herbicides dans les jardins !

Laisser dans un coin de son jardin des tas de feuilles mortes et de branches qui seront autant d'abris pour les petits animaux une fois l'hiver venu.

Un compost et des engrais verts pour une fertilisation adaptée et (presque) gratuite !

Donnez une nouvelle vie à vos déchets en installant un compost et implantez des engrais verts (moutarde, fève, trèfle, luzerne, phacélie,...) qui permettent notamment d'apporter de l'azote dans les sols.

Pour plus d'informations :
www.terrevivante.org
www.rustica.fr

Gérer le désherbage sans pesticides

Paillage des massifs et du potager, implantation de plantes couvre-sol, désherbage à l'eau bouillante, arrachage manuel,... de nombreuses solutions alternatives existent. Et pourquoi ne tenteriez-vous pas une pelouse naturellement fleurie qui favorise les insectes pollinisateurs ? Une allée enherbée avec un dallage en pas japonais ?

Pour plus d'infos : fiche pratique « Jardignons responsable n°1 »

Accueillir la nature au jardin

Crapauds, grenouilles, serpents, araignées, musaraignes, chauve-souris, hérissons, oiseaux,...tous sont très utiles en jardin en jouant le rôle de prédateurs. Accueillez-les en construisant des refuges pour la petite faune : un simple tas de branches sous une haie, un carré de prairie conservé au fond du jardin, un nichoir pour les chauves-souris,...

Pour le mildiou

Supprimer les plants malades, arroser au pied des plantes, mettre en place des rotations, en dernier recours utiliser des traitements (sans en abuser).

Plus d'infos : www.jardiner-autrement.fr/

Pour les insectes ravageurs

En accueillant plus de biodiversité au jardin, vous accueillerez également les prédateurs de ces insectes ravageurs : mésanges, rouges-gorges, coccinelles, chrysopes sont de sérieux alliés !

Plus d'infos :
www.jardiner-autrement.fr/

Pour les limaces

Elles dévorent vos salades, ravagent vos semis de radis et engloutissent vos tendres choux... Pourtant les limaces sont très utiles au jardin : en décomposant la matière organique, elles participent activement à la formation d'un terreau fertile et limitent la propagation des maladies.

Pas de panique, des solutions existent pour limiter leur nombre et leur interdire l'accès de certains endroits du potager : barrières physiques, gestion de l'arrosage, organisation du jardin, accueil des prédateurs naturels...

Pour plus d'infos : fiche pratique « Nos amis les limaces »